



Le Crédit Mutuel
partenaire de
votre association



Chèques
avantages

Cachet de la caisse

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

Le Crédit Mutuel
est partenaire
de votre association
Alors profitez-en !

Le Crédit Mutuel, La banque des associations

Vous êtes passionné de sport ?

De culture ?

Vous êtes tourné vers les autres ?

Vous ou vos enfants êtes membres d'une association ?

Profitez des avantages offerts par le Crédit Mutuel.

Bénéficiez de notre offre de bienvenue et faites-en profiter votre association.

(1) Sous réserve de la conclusion d'une convention de partenariat entre votre association et le Crédit Mutuel du Sud Est. Les 40 € du bénéficiaire seront versés sur un compte ou un livret ouvert au nom du bénéficiaire ou de ses représentants légaux pour un mineur au sein d'une Caisse de Crédit Mutuel du Sud Est. Offre soumise à conditions valable sous réserve d'acceptation par la Caisse de Crédit Mutuel du 01/03/2010 au 31/12/2011.

(2) Sous réserve de la conclusion d'une convention de partenariat entre l'association et le Crédit Mutuel du Sud Est. Pour toute ouverture d'un livret ou d'un Eurocompte par un adhérent de l'association, cette association recevra un chèque de 40 € sur un compte ouvert dans une Caisse de Crédit Mutuel du Sud Est. Offre soumise à conditions valable sous réserve d'acceptation par la Caisse de Crédit Mutuel du 01/03/2010 au 31/12/2011.

Pour vous :

40 €⁽¹⁾ sur votre licence ou cotisation annuelle et vous profitez en plus d'une offre de bienvenue exclusive au Crédit Mutuel.

Pour votre association :

40 €⁽²⁾ chaque fois qu'un de ses licenciés ou adhérents fait valoir son chèque avantage et devient client du Crédit Mutuel.

VOUS

NOUS

40 €⁽¹⁾

**Adhérent, économisez 40 euros
sur votre licence ou cotisation**

Nom de l'adhérent :

Nom de votre Association ou Club Sportif :

(1) Sous réserve de la conclusion d'une convention de partenariat entre votre association et le Crédit Mutuel du Sud Est. Les 40 € du bénéficiaire seront versés sur un Eurocompte ou un livret ouvert au nom du bénéficiaire ou de ses représentants légaux pour un mineur au sein d'une Caisse de Crédit Mutuel du Sud Est. Offre soumise à conditions valable sous réserve d'acceptation par la Caisse de Crédit Mutuel du 01/03/2010 au 31/12/2011.

40 €⁽²⁾

Association, 40 euros offerts à

Nom de l'association :

Nom de votre Adhérent :

(2) Sous réserve de la conclusion d'une convention de partenariat entre l'association et le Crédit Mutuel du Sud Est. Pour toute ouverture d'un livret ou d'un Eurocompte par un adhérent de l'association, cette association recevra un chèque de 40 € sur un compte ouvert dans une Caisse de Crédit Mutuel du Sud Est. Offre soumise à conditions valable sous réserve d'acceptation par la Caisse de Crédit Mutuel du 01/03/2010 au 31/12/2011.